

EAN n° :
N° compteur : 43231143
Index I : 29337,0 Index II : —

DISTRIBUTEUR	PV vu
Nom	
Date	
Signature	



3413132

PROCES-VERBAL D'INSPECTION D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE -
~~PROCES-VERBAL D'UN RACCORDEMENT PROVISOIRE/DEFINITIF RESIDENTIEL~~

Type d'inspection : examen de conformité avant mise en service / visite de contrôle
suivant : RGIE art. 86 / ~~RGIE art. 86~~ / RGIE art. 270 / ~~RGIE art. 271~~ / RGIE art. 276 / RGIE art. 276bis / 276bis
Complément au rapport n°
Type d'installation : ~~Nouvelle~~ / Extension / Modification / ~~Provisoire~~ / Existante / Renforcement / Scission du comptage / ~~Modification de tension d'alimentation~~ / Vente unité habitation
Type de locaux : Maison
Lieu d'inspection : Rue de la bar 12700 n°94, 5000 Namur
Propriété
Mandant :
Installateur : GÉRARD Thierry
TVA : carte ID : Délivré à : Date :
Inspecteur : ABSIL LUDOVIC Date d'inspection : 15/07/2013

DESCRIPTION

Tension de service : ~~1 x 230 V~~ 3 x 230 V 3N 400V Protection max. : Commutateur; position :
Protection principale : Disj. GRD DS TB 13 25A Interrupteur / sectionneur : différentiel 300 mA
Liaison comptage - coffret de répartition : type de câble : VOB nombre de conducteurs : 4 diamètre : 25 mm²
Câble de raccordement au réseau : type de câble : VFVB nombre de conducteurs : 4 diamètre : 25 mm²
Réseau aérien / Raccordement souterrain au réseau aérien / Réseau souterrain Fourreau présent / absent Plaque d'isolation présente / absente
Electrode de terre : Type : ~~boucle / barres~~ / piquets / conducteurs horizontaux Section : 16 mm² Résistance de dispersion : 169 Ω
Nombre de tableaux : 4 Nombre de circuits terminaux : 10 Résistance d'isolement général : 4,16 MΩ
Interrupteur différentiel : Général : 4P4d 40A-A-300 mA Supplémentaire 2P2d 40A-A-30 mA
Fonctionnement bouton d'essai : en ordre - ~~pas en ordre~~ Contrôle boucle de défaut : en ordre - ~~pas en ordre~~
L'interrupteur différentiel général a été plombé par des scellés au sigle d' OCB.

Installation exécutée conformément aux schémas: oui-~~non~~ Etat du matériel électrique: en ordre - ~~pas en ordre~~
Protection contre les chocs électriques: contact direct: en ordre - ~~pas en ordre~~ contact indirect: en ordre - ~~pas en ordre~~
Continuité PE- et liaison équipotential: en ordre - ~~pas en ordre~~ Matériel fixe et mobile: en ordre - ~~pas en ordre~~

Description : voir les schémas en annexe - schéma unifilaire et schéma de position ont été signés pour approbation - appareils

voir norme

Diff supplémentaire dans TD4: 4P4d - 40A-A-300 mA
2P2d - 25A-A-30 mA

DETERMINATIONS - NOTE (N) - INFRACTION (I) - Les numéros réfèrent aux infractions standard au verso.

- N La liaison équipotentielle principale et supplémentaire ~~est~~ / ne sont pas encore raccordées.
- N La salle de bains - le(s) compteur(s) d'eau, de gaz, - le chauffage central - ~~est~~ / ne sont pas encore placés.
- N Reparé par des différents circuits dans tout les tableaux
à l'étape avec les autres comme sur les plans.

I NEANT

CONCLUSION

L'installation est conforme / ~~est pas conforme~~ aux prescriptions du RGIE.
La visite de contrôle - par le même organisme de contrôle - prévue par l'article 271 du RGIE doit avoir lieu au plus tard le : 15/07/2013, ainsi qu'avant la mise en service d'une modification / extension importante réalisée avant cette date.
L'installation peut / ~~ne peut pas~~ être mise en service / ~~ne peut rester en service~~ qu'à condition de rémédier sans délais aux infractions constatées et que toutes les mesures nécessaires soient prises pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

Pour le directeur,
l'inspecteur

ABSIL
ABSIL Ludovic
GSM: 0493/246.166
ludovic.absil@ocb.be

organisme de contrôle
association sans but lucratif
siège régional: dans chaque province

siège social:
Kon. Astridlaan 60
2550 Kontich


Tél. 03 / 451 37 00
Fax 03 / 451 37 10

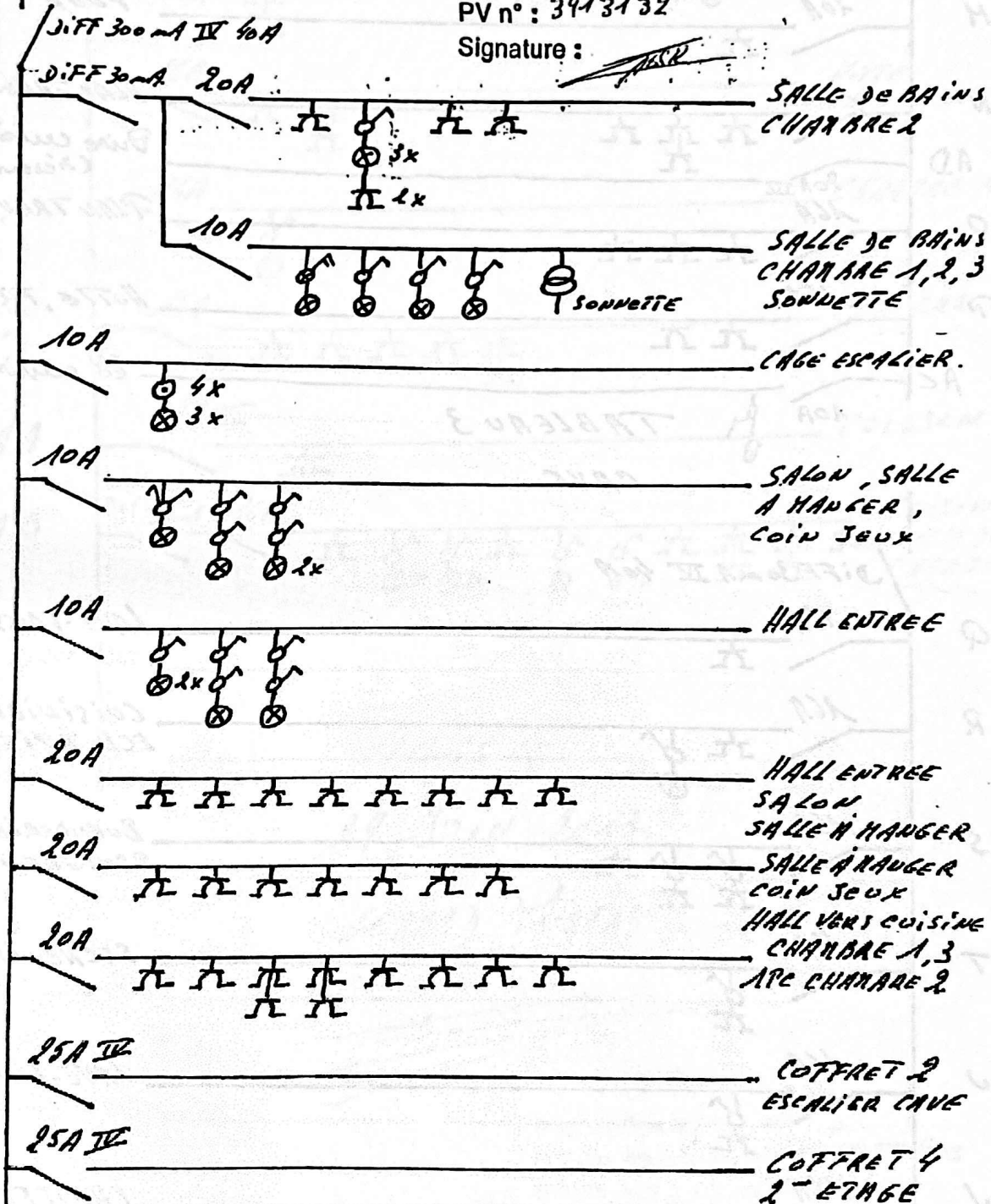
www.ocb.be
dep.ele@ocb.be

TVA BE 404.312.034
CCP 000-0162392-14
Banque 405-3020501-49

NOTE AUX LOCATAIRES ET A LA CONNEXION : Le présent document sera porté à la connaissance du comité. RGIE vous êtes tenu : 1) de conserver ce procès-verbal dans le dossier de l'installation électrique. 2) de noter dans le dossier toute modification apportée à des personnes, à imputer directement ou indirectement à la présence d'électricité. Affaires Economiques, direction "énergie électrique" tout accident survenu à la connaissance du Ministère des


**COFFRET 1
GENERAL.**

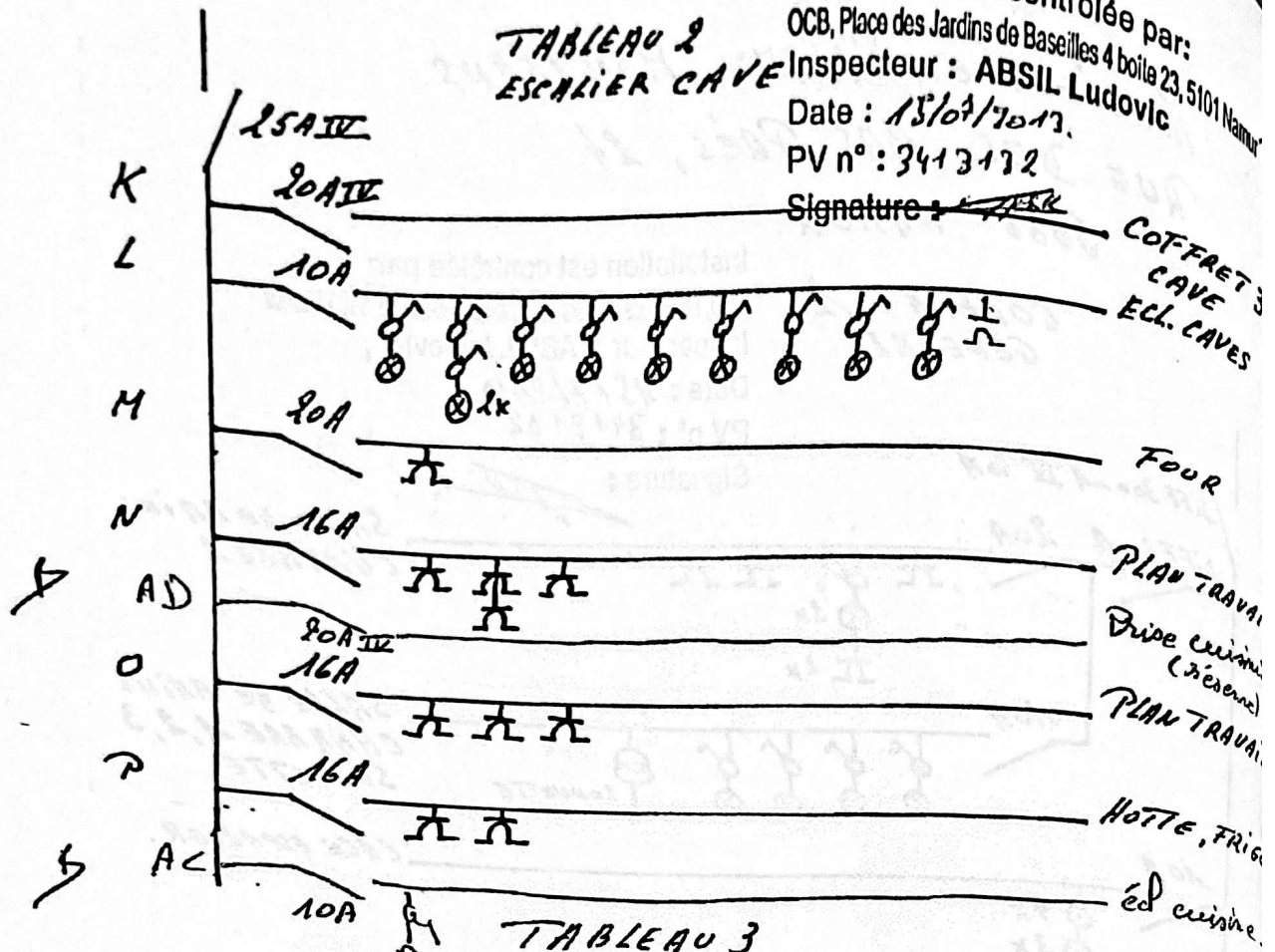
Installation est contrôlée par:
 OCB, Place des Jardins de Baseilles 4 boîte 23, 5101 Namur
 Inspecteur : ABSIL Ludovic
 Date : 15/2/2013
 PV n° : 3413132
 Signature : 



**TABIEAU 2
ESCALIER CAVE**

Installation est contrôlée par:
OCB, Place des Jardins de Baseilles 4 boîte 23, 51011 Nanterre
Inspecteur : **ABSIL Ludovic**
Date : 13/01/2013.
PV n° : 3413122

Signature : 



**TABIEAU 3
CAVE**

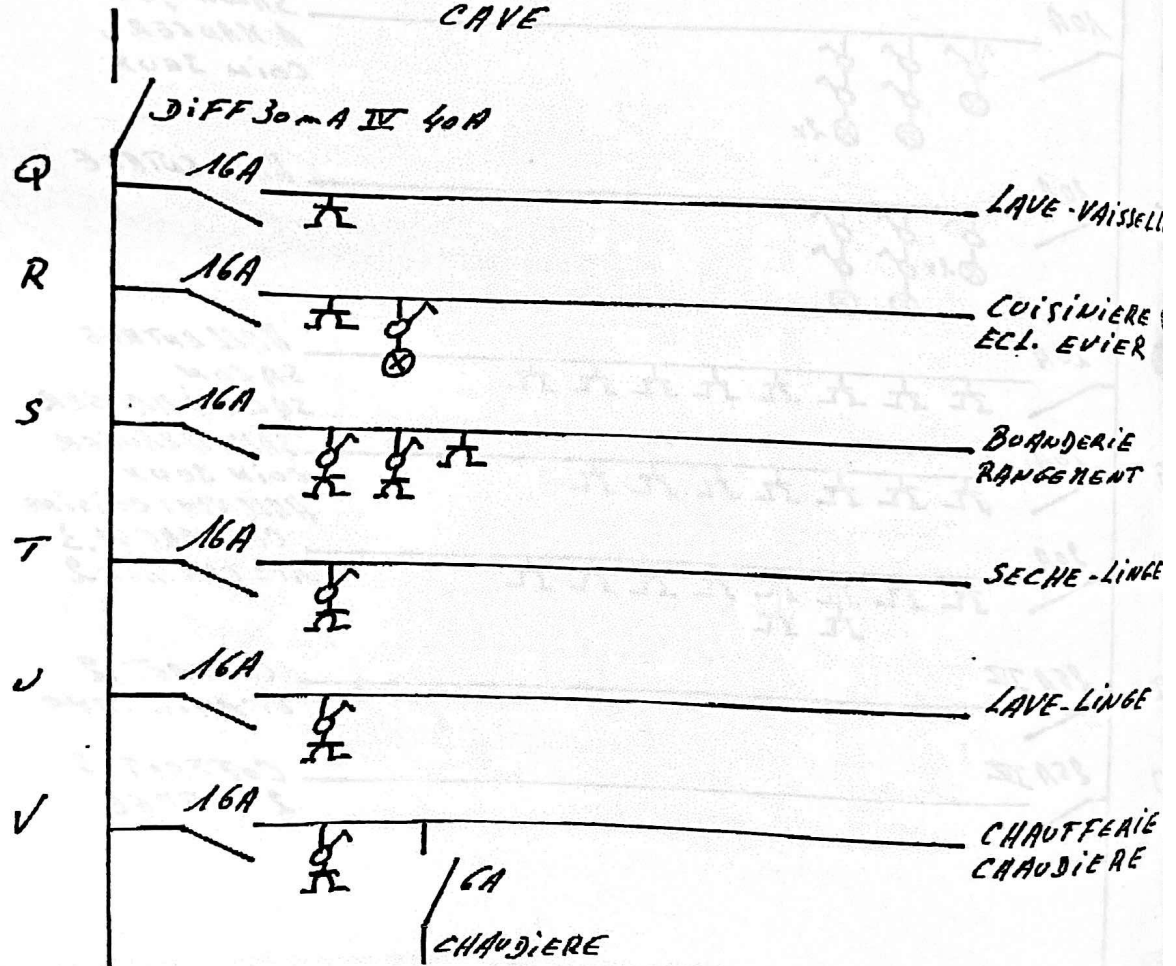
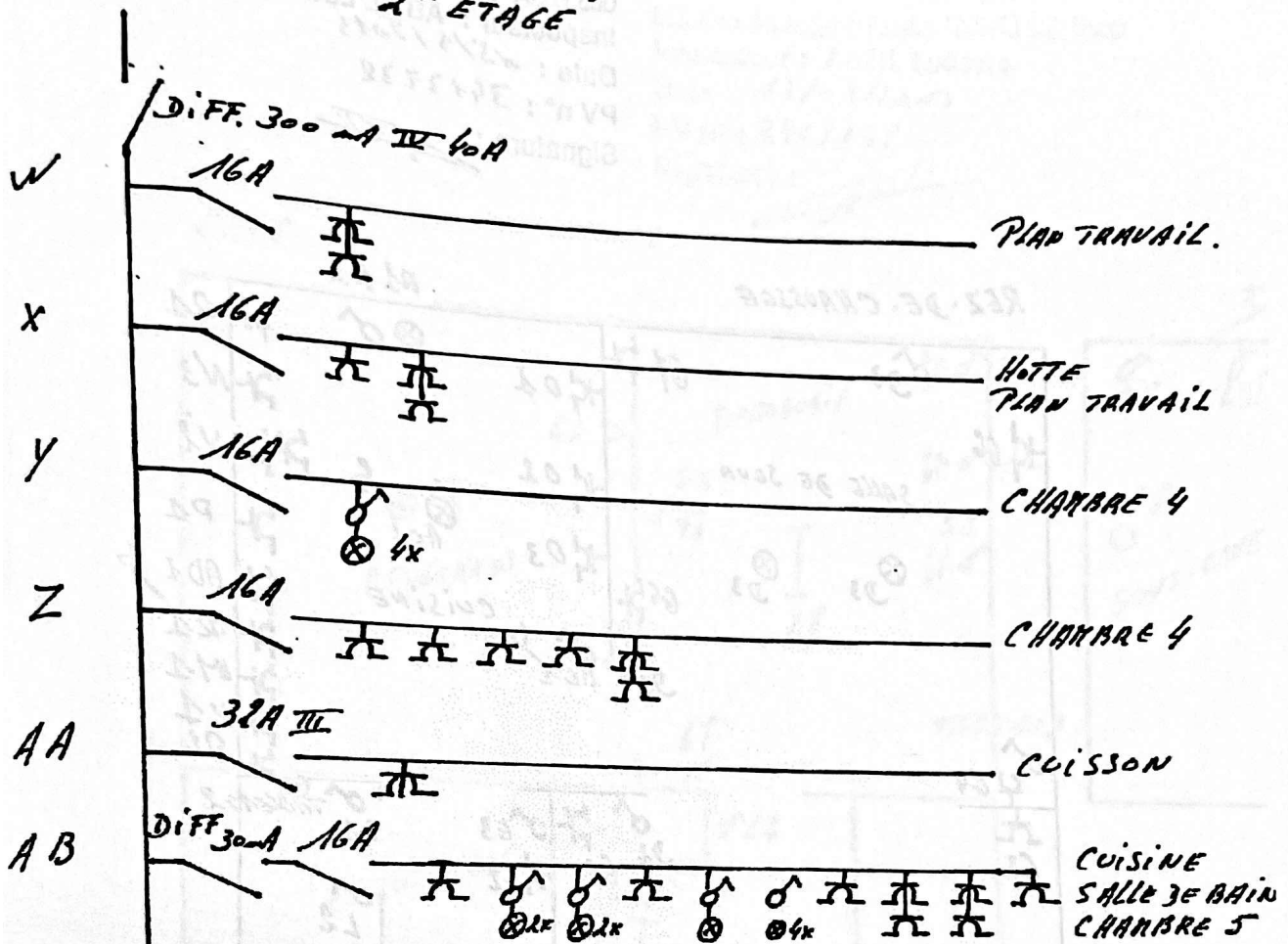


TABLEAU 4
2^e ETAGE



Li Bois Le

29 Juin 2013.

GERARD THIERRY

Installation est contrôlée par:
OCB, Place des Jardins de Baseilles 4 boîte 23, 5101 Namur
Inspecteur : ABSIL Ludovic
Date : 15/4/2013
PV n° : 3413132.
Signature :

Installation est contrôlée par:

CCB, Place des Jardins de Basailles 4 boîte 23, 5101 Namur

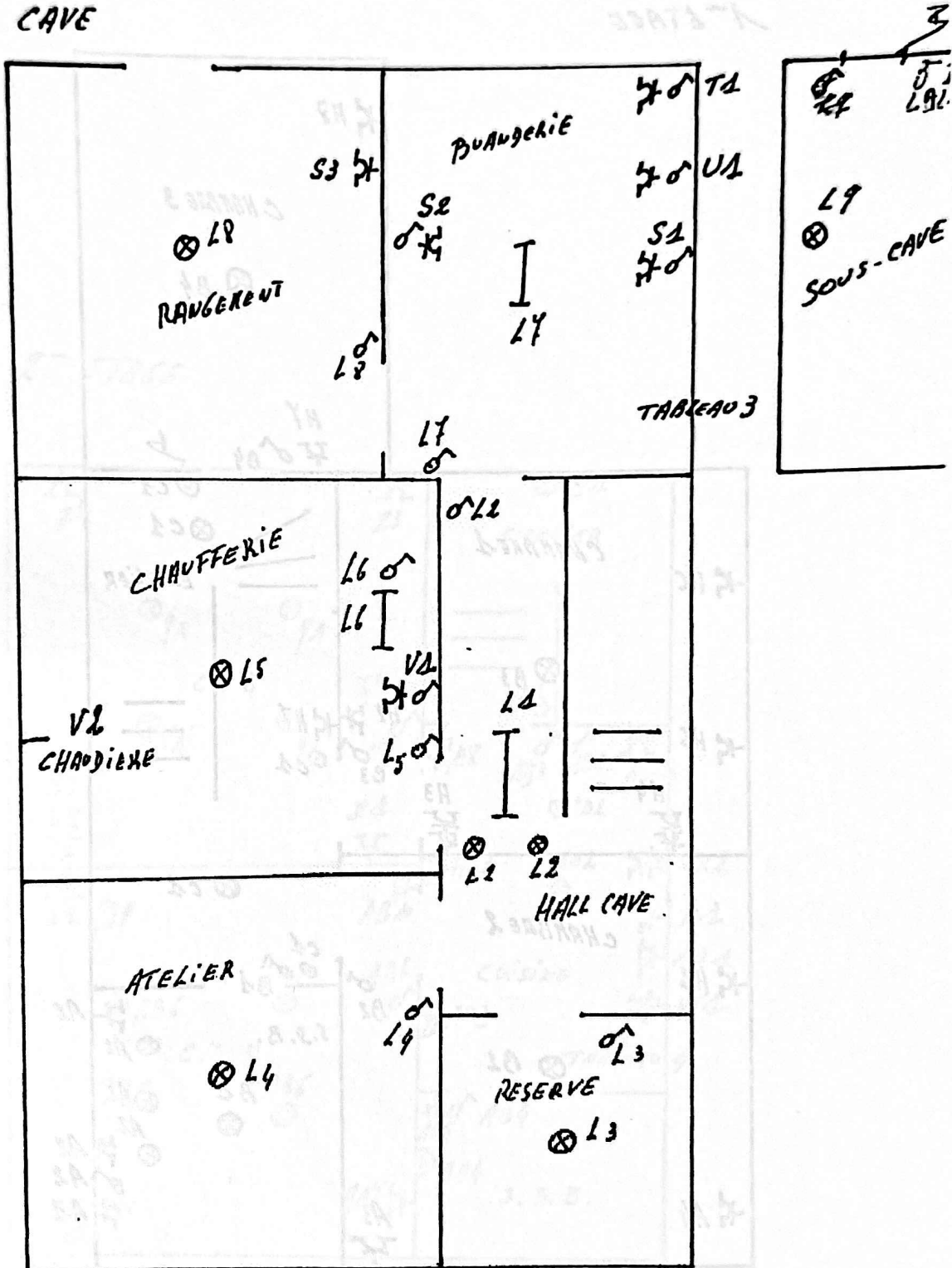
Inspecteur : ABSIL Ludovic


Date : 15/07/2013

PV n° : 3413132

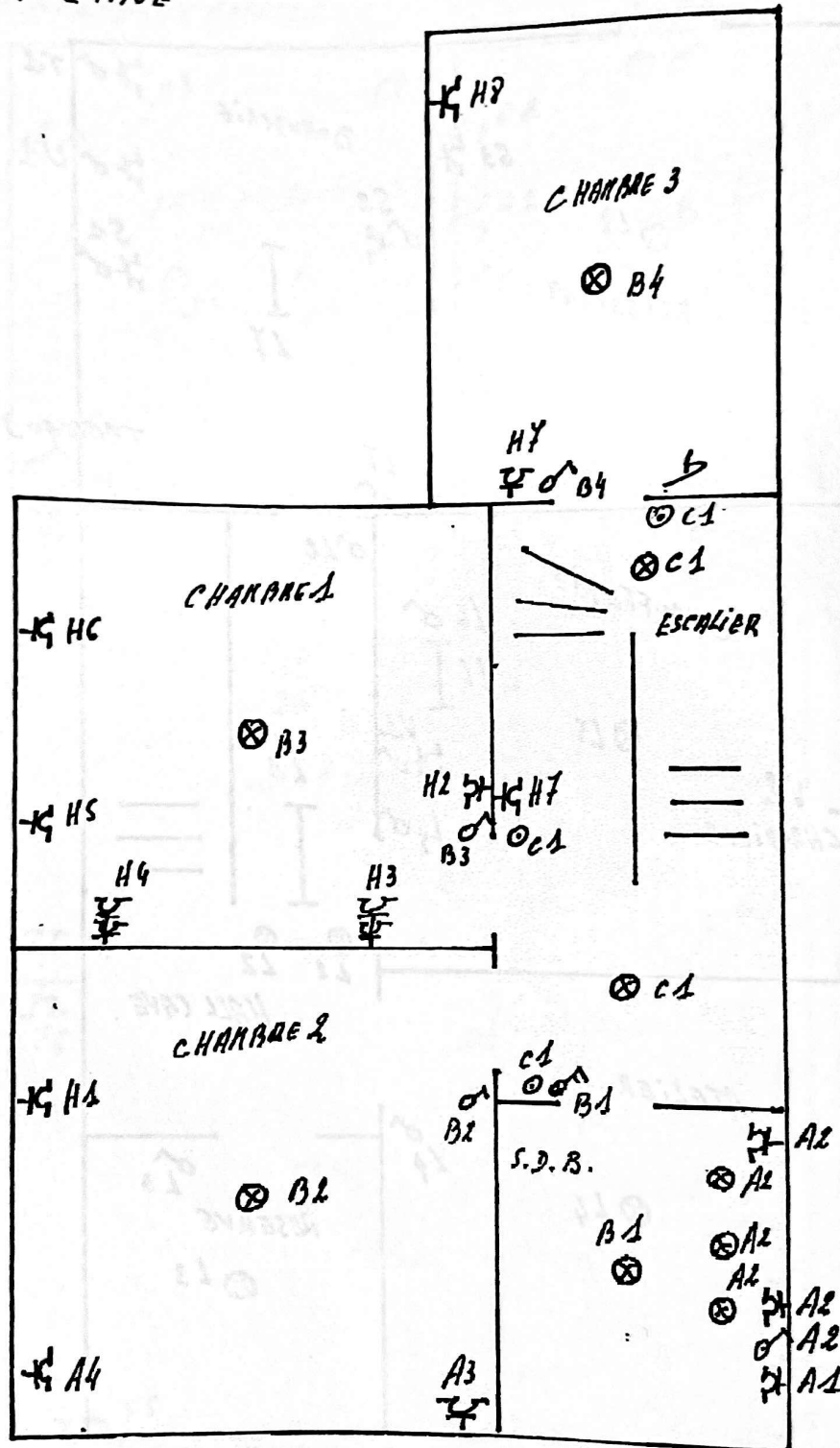
Signature : 


CAVE



Installation est contrôlée par:
 OCB, Place des Jardins de Baseilles 4 boîte 23, 5101 Namur
 Inspecteur : ABSIL Ludovic
 Date : 30/11/2013.
 PV n° : 3413132
 Signature : 

1^{er} ÉTAGE



Installation est contrôlée par:
 OCB, Place des Jardins de Basailles 4 boîte 23, 5101 Namur
 Inspecteur : ABSIL Ludovic
 Date : 15/3/2013
 PV n° : 3473138.
 Signature : 

2^e ETAGE

